

# Introduction

Séjourner dans la commune de Neupré, c'est avoir le plaisir de partager un patrimoine économique, naturel et culturel. Ces villages accueillants et verdoyants se situent dans la périphérie de Liège, aux portes du Condroz et des Ardennes, en bordure du pays de l'Ourthe.

Châteaux, fermes et paysages champêtres font le bonheur de ses habitants et ses visiteurs. Neupré historiquement rurale et agricole a, cependant, une densité d'habitats non négligeable.

Elle se situe véritablement à la croisée des chemins entre ville et campagne, entre «Urbanité» et «Ruralité».

Les réalités des Neupréen(ne)s et de leurs voisins, au sein de la commune, sont parfois très différentes. Ce document a pour objectif d'améliorer la cohabitation et d'ainsi profiter, tous ensemble et en toute quiétude, du cadre de vie de Neupré. Mieux se comprendre, c'est mieux se connaître et surtout se respecter!

## Pourquoi et pour qui une charte de convivialité rurale ?

Faire vivre la convivialité rurale s'adresse à tous les citoyens, ancrés ou de passage, de la commune de Neupré. Cette charte est mise sur pied de façon participative grâce à une réflexion élaborée par un groupe de travail. Elle permet de comprendre comment contribuer à son propre bien-être rural sans empiéter chez son voisin. Elle est accessible sur le site de la Commune ainsi que diffusée sur les réseaux sociaux. Elle invite tout un chacun à s'engager pour un partage convivial et respectueux entre habitants (Neupré, 2020).

## Réflexions et bon sens

### CHARTE DE RURALITÉ

#### Cueillette

- Respecter les plantes
- Rester sur les sentiers pré-définis

#### Feux d'artifice

- Demander une autorisation
- Veiller au voisinage
- Nettoyer après usage, très polluant

#### Jardins illuminés

- Utilisation raisonnée
- Intensité non-excessive
- Source de nuisance pour les animaux nocturnes

#### Sécurité routière

- Visibilité = Sécurité

#### Nature

- Ramasser les déchets car,
  - Dangereux pour les animaux
  - Nuisibles à la biodiversité
- Préserver nos arbres
- Suivre les sentiers

#### Tapage nocturne

- Veiller au voisinage
- Animaux sensibles

#### Usagers doux

- Adapter sa vitesse
- Laisser 1m50 lors de dépassements
- Se tolérer réciproquement

## Respect et courtoisie

## Tolérance

### Vie à la campagne

- Respect et prudence à l'approche des véhicules agricoles lents
- Respect des horaires décalés des agriculteurs
- Chant du coq fermier au lever du jour
- Coassement des grenouilles
- Vue sur des silos
- Odeur de fumier

### Travail

- Patience, je travaille 7/7j
- « Je fais de mon mieux »

### Camps

- Nous avons tous été jeunes !
- Respect de la nature
- Autorisation indispensable

## Conclusion

Le monde évolue, il est important d'adapter nos habitudes, réflexes et actions afin de les accorder dans le respect d'autrui et de l'environnement.

Cette charte témoigne d'une démarche proactive et conviviale et a pour objectif de faire cohabiter l'ensemble des citoyens en totale harmonie.

La convivialité, l'entente, le respect mutuel, la préservation de l'environnement, le maintien du milieu rural et agricole, sont autant de sujets dignes d'attention et importants afin de laisser aux générations futures un cadre de vie agréable à Neupré.

## Responsabilité

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter le site internet de votre commune, [www.neupre.be](http://www.neupre.be)

# Charte de ruralité

NEUPRÉ



**PCDR**  
Neupré

Les agents de développement du GREOVA sont à votre écoute pour toutes informations complémentaires.  
GREOVA asbl - Service PCDR  
Place de Chézy 1 - 4920 HARZE  
Tél. : 04 384 67 88 - Fax : 04 384 74 37  
pcdr@greova.be - www.pcdr.be

## ADMINISTRATION COMMUNALE

RUE DES DEUX EGLISES, 16 www.neupre.be  
4120 NEUPRÉ  
Tel: +32 (0) 4 372 99 55-56  
Fax: +32 (0) 4 372 03 28  
Mail: info@neupre.be  
Facebook Neupré

### Ouverture

Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
Mercredi de 13h à 16h  
Samedi 9h à 12h (hors congés scolaires).

neupré

## Le savez-vous

CHARTE DE RURALITÉ



# Le savez-vous

- ▶ Les déchets que nous abandonnons perdurent longtemps. Exemple : on compte de 450 ans pour une canette à 1000 ans pour certaines bouteilles en plastique.
- ▶ En un an en Flandre, il y a eu 79 signalements de bovins ayant ingéré des déchets sauvages dont 55 sont morts et 24 ont pu être sauvés. « Le nombre réel d'animaux victimes des canettes et bouteilles abandonnées est certainement beaucoup plus élevé », selon Nele Vanslebrouck, porte-parole du département Agriculture et Pêche de la Région Flamande. Malgré une souffrance équivalente en Wallonie, le phénomène n'est pas chiffré : [www.rtb.be/info/belgique/detail\\_canettes-bouteilles-les-dechets-ont-tue-au-moins-55-vaches-cette-annee-en-flandre?id=10219397](http://www.rtb.be/info/belgique/detail_canettes-bouteilles-les-dechets-ont-tue-au-moins-55-vaches-cette-annee-en-flandre?id=10219397).
- ▶ Les feux d'artifice constituent une grande source de production de particules fines métalliques dans l'atmosphère. Ces particules sont à l'origine de graves problèmes respiratoires. Par exemple, les feux d'artifice la nuit du nouvel an en Allemagne libèrent quelques 5 000 tonnes de particules fines dans l'air, soit autant qu'environ deux mois de trafic routier. Ces feux engendrent également une pollution sonore et lumineuse. Cela génère du stress chez les animaux domestiques et sauvages, pouvant leur causer des arrêts cardiaques.
- ▶ Jeter son mégot de cigarette dans la nature peut avoir de graves conséquences. Le réchauffement climatique provoque de fortes périodes de sécheresse. Certains végétaux deviennent très inflammables, la moindre étincelle peut embraser les lieux. Il en est de même pour les feux allumés en forêt qui peuvent se révéler extrêmement dangereux.
- ▶ Dans la pelouse, les trèfles, pissenlits, pâquerettes, etc. attirent les insectes pollinisateurs et sont favorables à la biodiversité. Moins d'entretien, c'est plus de vie sur votre terrain. Apprenez à la découvrir et la protéger!
- ▶ Une haie basse (moins de 2 mètres de hauteur) doit être plantée à au moins 50 cm de la limite de la propriété. Pour des arbres de plus grande taille, cette distance est plafonnée à 2 mètres. Si vous souhaitez planter une haie sur la limite séparative de deux terrains, vous devez, préalablement, obtenir l'accord de votre voisin. L'entretien sera alors à charge des deux parties.
- ▶ Consommer local est souvent ce qu'il y a de plus écologique. Pour soutenir les producteurs de votre région et consommer des produits locaux, favorisez les « circuits-courts »!
- ▶ Certains agriculteurs vendent également leurs produits en direct de la ferme, n'hésitez pas à leur poser la question ou consulter le site internet de la Commune.
- ▶ Le domaine public impose partout un espace dégagé d'au moins 50 cm de large de chaque côté de la chaussée.
- ▶ Les travaux privés de tonte et de tronçonnage sont interdits les dimanches et jours fériés sauf entre 10h et 13h.
- ▶ Il existe une réglementation concernant la taille des haies. Eviter de tailler les haies lors de la période de nidification.
- ▶ Quatre sites Natura 2000 sont relevés sur le territoire de la commune de Neupré. Ces sites s'étendent par ailleurs et pour leur plus grande part sur le territoire des communes limitrophes: « Bois de la Neuville et de la Vecquée », « Affluents de la Meuse entre Huy et Flémalle », « Vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur », « Bois d'Anthistes et d'Esneux ». Ces milieux naturels abritent des espèces sauvages menacées à l'échelle européenne.
- ▶ Neupré est une commune Maya. Le plan Maya, lancé en 2011 a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'autres insectes butineurs en Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/carte-des-communes-maya.html?IDC=5617&IDD=6060>. Neupré c'est :
  - o Surface de prés fleuris semée (ares) : 9
  - o Nombre de vergers plantés : 247
  - o Nombre d'alignements d'arbres : 131
  - o Nombre de haies et massifs mellifères : 4533.
- ▶ Il existait fin du 19ème et début du 20ème siècle, des concours de chants de coqs. Pour plus d'infos, n'hésitez pas à consulter cet article : <http://memoiredeneupre.be/0530-jeux-de-jadis/>.
- ▶ Pour toutes autres informations, rendez-vous sur le site de la commune, [www.neupre.be](http://www.neupre.be). Vous y trouverez :
  - o le règlement communal de police ;
  - o la gestion des déchets à Neupré ;
  - o le Collectif des guides composteurs ;
  - o le Collectif des guides énergie ;
  - o etc.

